

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



24 Février 2022



VILLE DE GUIPAVAS



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900757-20211217-DEL20211299-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
INTRODUCTION.....	4
CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL	5
STATISTIQUES D'ACTIVITE	7
ANALYSE RETROSPECTIVE.....	15
ENJEUX ET ORIENTATIONS	19
ANALYSE PROSPECTIVE	29
CONCLUSION.....	36
ANNEXE – FOCUS RESSOURCES HUMAINES	37

PREAMBULE

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le débat sur les orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue ainsi la première étape du cycle budgétaire.

Afin de renforcer le rôle du DOB, la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République » dite loi NOTRe, a précisé par le décret n°2016-841 en date du 24 juin 2016 le contenu du rapport d'orientations budgétaires.

Ainsi, l'assemblée délibérante doit être informée de l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, des orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, de l'endettement, de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne.

Par ailleurs, l'article D. 2312-3 du CGCT précise que pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter les informations relatives à l'état des effectifs, aux dépenses de personnel et au temps de travail.

INTRODUCTION

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes structurants.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population guipavasiennne, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022 ainsi que la situation financière locale.

CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

1- Contexte national

Au cours de l'année 2020, marquée par la crise sanitaire, la France a enregistré une des plus fortes récessions parmi les principales économies mondiales ; recul du PIB de -8% contre -3.1% au niveau mondial.

Les mesures de soutien mises en œuvre ont contribué au rebond observé sur 2021 du PIB ; en hausse de +6.3%. Il est désormais légèrement inférieur à son niveau d'avant crise.

Le rapport économique social et financier 2022 émet des hypothèses de croissance de l'ordre de +4% en 2022. Il s'appuie pour cela sur :

- La progression du pouvoir d'achat des ménages qui après avoir fortement augmenté en 2021, devrait progresser en 2022 en raison principalement de la suppression de la taxe d'habitation,
- Un investissement des entreprises dynamique (+5.1%) dans un contexte de reprise solide et sous l'effet du plan de relance,
- La poursuite des créations d'emploi mais dans un rythme moindre (+125 000 emplois salariés),
- Une inflation de +1.5%.

Le déficit public devrait atteindre les 4.8% du PIB avec un retour attendu sous le seuil de 3% en 2027 alors que l'endettement public serait de 2 836 milliards d'euros à fin 2021 soit 115.6% du PIB.

Il convient de préciser que ces hypothèses restent très dépendantes de l'évolution sanitaire en France et dans le monde.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le Projet de Loi de Finances 2022 (PLF).

En 2021, les collectivités avaient été très impactées par le PLF avec l'allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel, la baisse des impôts de production et l'abondement exceptionnel des aides à l'investissement (DSIL).

Elles le seront peu en 2022.

Les dotations de l'Etat se stabilisent à 26.8 milliards d'euros dont 18.3 milliards d'euros pour le bloc communal. Néanmoins, la péréquation au sein des différentes composantes va se poursuivre. En effet, la stabilité globale va se faire au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 95 millions d'euros, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros.

De plus, le PLF 2022 reconduit l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

A noter que, donnant suite aux travaux du comité des finances locales, le PLF 2022 intègre la réforme des indicateurs financiers. Avec la suppression de la taxe d'habitation, la baisse de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, le panier de recettes des collectivités du bloc communal et des départements a été transformé.

2- Contexte local

La loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant signé un contrat de Ville avec l'État doivent élaborer, au plus tard l'année qui suit la signature d'un contrat de ville, un pacte financier et fiscal de solidarité dont l'objectif est de réduire les disparités de charges et de recettes entre communes membres.

Ce pacte doit tenir compte des diverses relations financières existantes entre l'EPCI et ses communes membres, à savoir :

- les efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à travers les transferts de compétences ;
- les politiques communautaires poursuivies à travers les fonds de concours et/ou la dotation de solidarité communautaire (DSC), et les critères de péréquation retenus ;
- les critères retenus par l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou versements au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Brest Métropole doit donc faire adopter un pacte financier et fiscal de solidarité d'ici le 31 décembre 2021.

De plus, il est stipulé dans une circulaire du ministère de la Cohésion des Territoires du 28 février 2020 qu'à défaut d'adoption dudit pacte à l'expiration du délai, et tant qu'il n'est pas adopté, l'EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique devra annuellement verser aux communes concernées par ce contrat de ville une DSC dont le montant minimal sera égal à 50 % de la dynamique des produits de Contribution Foncière des Entreprises, de Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, d'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux et de Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti d'une année sur l'autre.

Les travaux ont été menés tout au long de l'année 2021 afin d'organiser les relations financières entre Brest métropole et les communes de la métropole à partir de deux approches :

- La solidarité financière pour atténuer une inégale répartition des ressources et des charges sur le territoire métropolitain et intervenir par la mise en commun de certaines ressources fiscales et/ou financières.
- La perpétuation et le développement du projet métropolitain en organisant les moyens permettant de financer les compétences transférées ou en vue de l'être ou encore l'exercice des compétences métropolitaines sur les territoires communaux. Dans cette approche, le pacte donne une lisibilité et une garantie de viabilité de la stratégie financière et fiscale poursuivie au service du projet de territoire.

Deux grandes orientations ont été retenues :

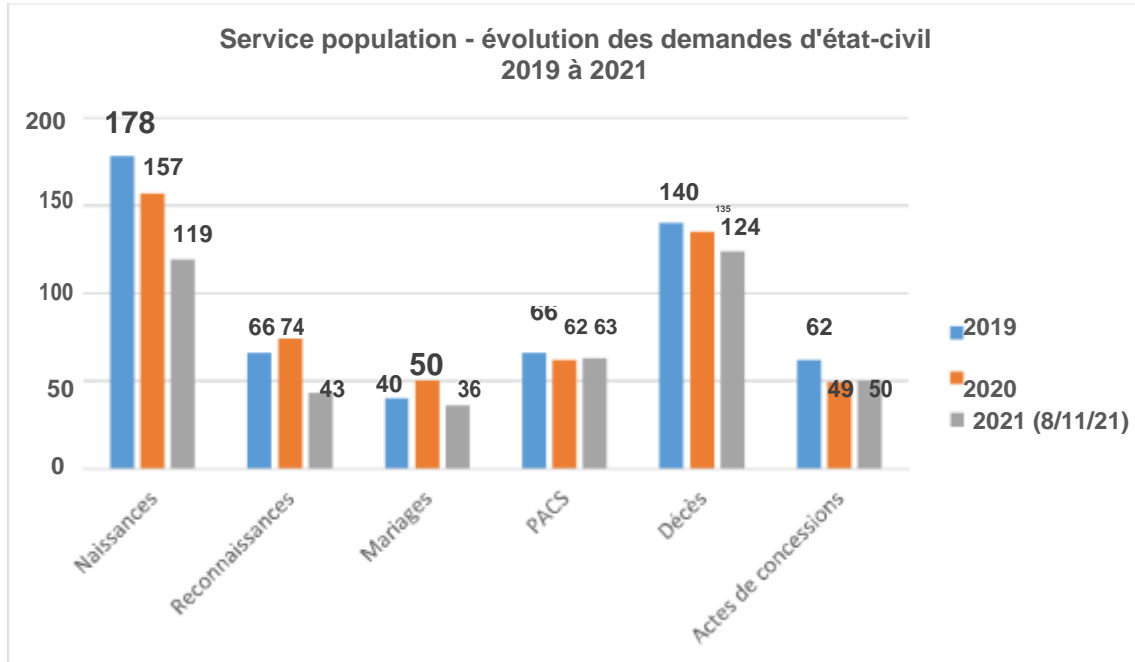
- Donner les moyens à la Métropole de financer son projet de territoire sur la durée, c'est-à-dire parvenir à couvrir le besoin de financement annuel supplémentaire de 3 M€.
- Favoriser au maximum la stabilité des budgets communaux dans un contexte d'incertitude forte sur le niveau des dotations de l'Etat.

Pour répondre à ces besoins, plusieurs leviers d'action seront activés :

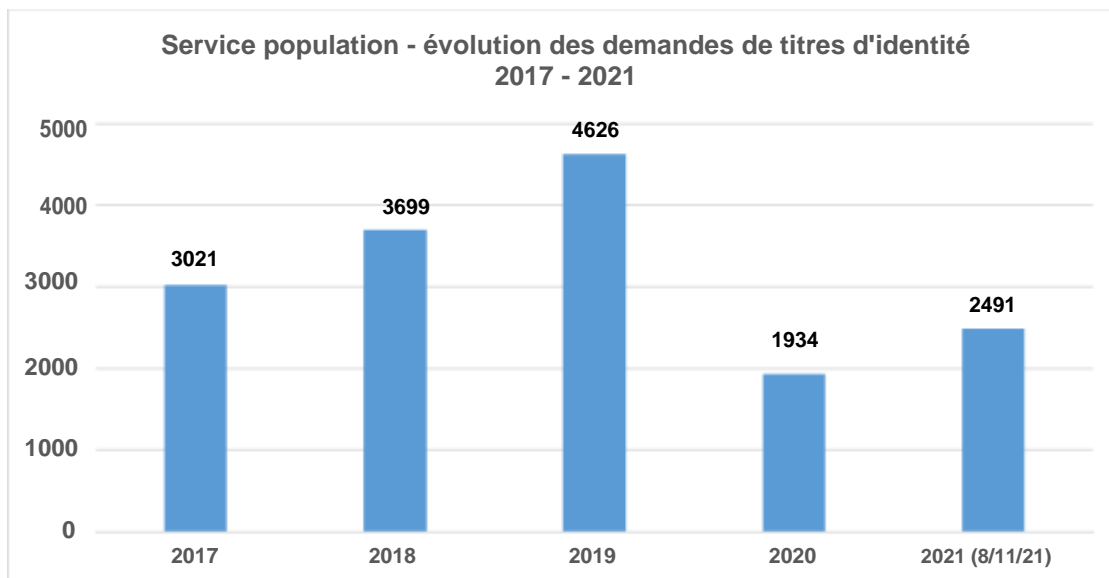
- La maîtrise des charges de fonctionnement pour financer un programme d'investissement ambitieux,
- La mise en place d'une taxe GEMAPI en vue de financer les dépenses de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations
- Le relèvement du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- Le relèvement de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la Métropole
- L'instauration d'une attribution de compensation en investissement (ACI)
- L'adoption de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), en cohérence avec les objectifs métropolitains en matière de politique du logement.
- L'augmentation des crédits d'investissement métropolitains dédiés aux espaces publics de proximité à concurrence de 1 M€ par an dans le cadre du plan de mandat 2022-2026
- Une réforme de la dotation de solidarité communautaire (DSC) par l'instauration d'une enveloppe fixe de 350 000€ annuelle.

STATISTIQUES D'ACTIVITE

1- ETAT-CIVIL



(Chiffres arrêtés au 08/11/2021)



(Chiffres arrêtés au 08/11/2021)

2- URBANISME

Permis de construire :

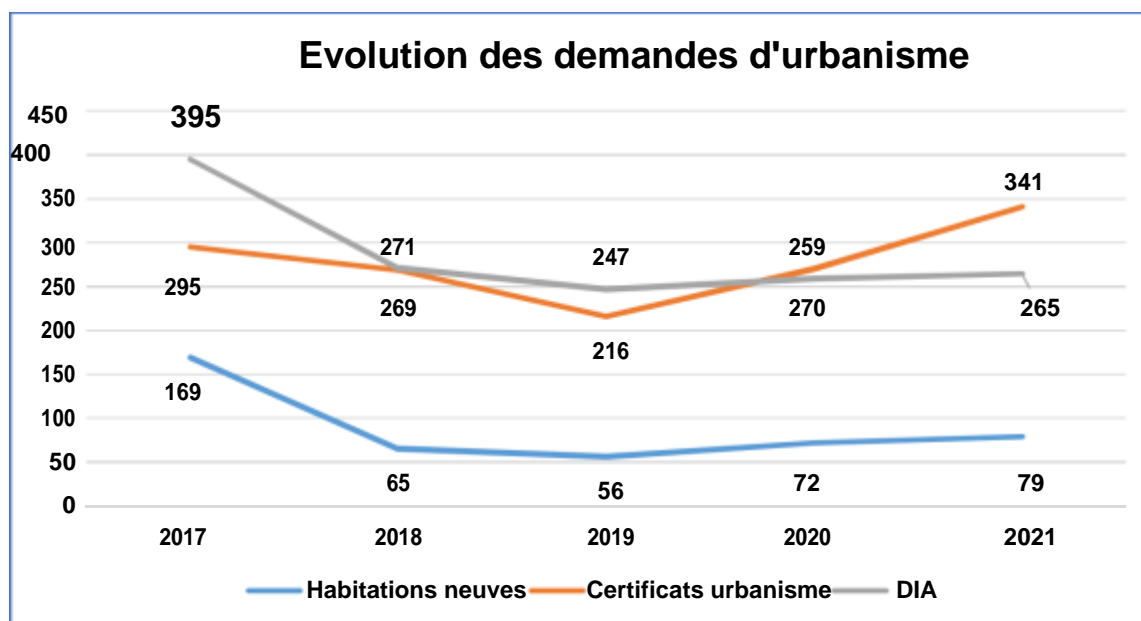
	2017	2018	2019	2020	2021
Habitations neuves	169	65	56	72	79
Modificatifs d'habitations	34	30	15	13	10
Extensions d'habitations	13	12	15	11	13
Rénovation d'habitation	2	8	1	3	6
Bâtiments à vocation économique (bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, serres, bâtiments de loisirs, culture, médical, bureaux)	30	24	8	18	24
TOTAL	248	139	95	117	132

Certificats d'urbanisme

2017	2018	2019	2020	2021
295	269	216	270	341

Déclarations d'intentions d'aliéner

2017	2018	2019	2020	2021
395	271	247	259	265



3- POLICE MUNICIPALE

Les missions : prévention et sécurisation des biens et des personnes par une présence régulière sur le terrain ainsi qu'un lien fort avec la gendarmerie nationale.

Chiffres clés 2021 (service opérationnel au 1er avril 2021)

- Opérations tranquillité vacances : 30 surveillances
- Points de sécurisation écoles : 54 points fixes ou patrouilles sur plusieurs écoles
- Objets trouvés / perdus : 68 enregistrés dont 39 restitués
- Funéraire : 96
- Faits délinquants - 4 catégories :
 - Infractions : 32
 - Dégradations : 25
 - Doléances et interventions diverses : 110
 - Vol : 03
- Contraventions : 66
- Enlèvement de véhicule : 22 dont 01 restitué
- Accidents : 4
- Découverte véhicules et 2 roues : 04
- Surveillance générale : 111

4- VIE SCOLAIRE

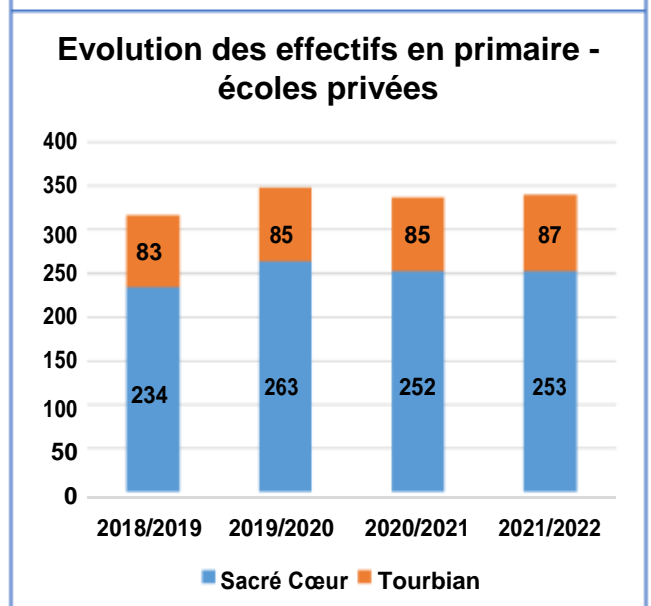
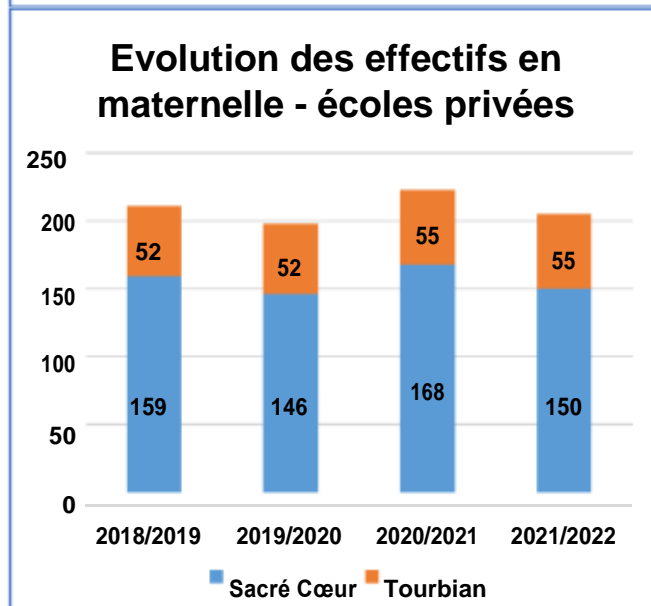
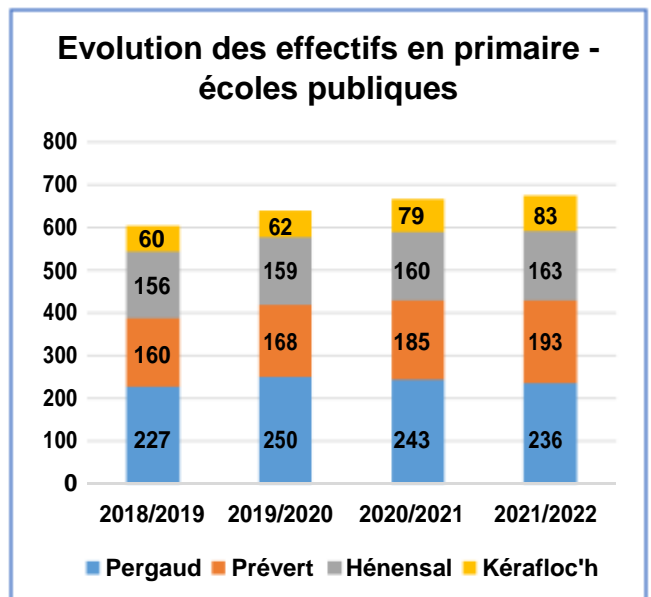
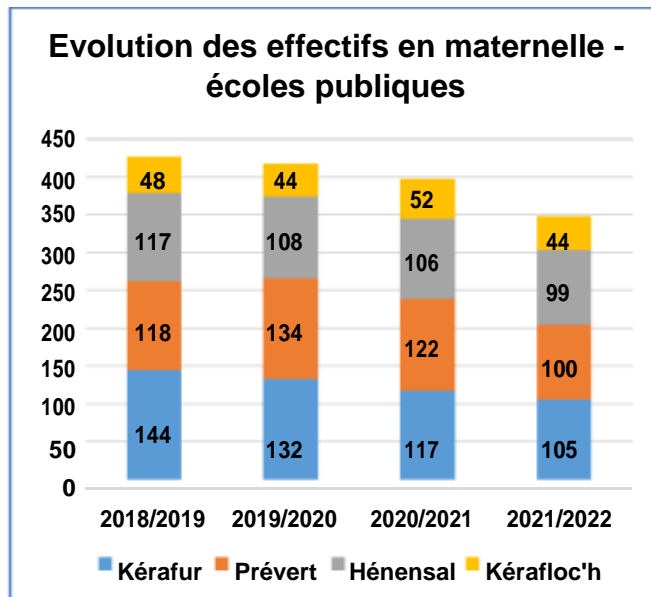
Cantine

	2018		2019		2020		2021	
	Nb repas	Moy jour	Nb repas	Moy jour	Nb repas	Moy jour	Nb repas ¹	Moy jour
Pergaud primaire	27 768	200	27 669	203	20 059	171	25 650	194
Kérafur maternelle	12 151	87	12 448	91	8 423	71	10 682	81
Prévert prim/mat	26 747	192	30 395	222	24 022	204	31 423	238
GS Hénensal	27 619	199	27 337	200	20 296	172	27 520	208
GS Kérafloc'h	11 472	83	11 353	85	9 238	78	12 130	92
TOTAL	105 757	761	109 202	801	82 38	696	107 405	813

¹ Fréquentation jusqu'en octobre puis la moyenne d'octobre * nombre de jours de novembre + décembre

Garderie

	2018		2019		2020	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
Pergaud primaire	2 600	7 025	2 826	7 661	2 158	5 226
Kérafur maternelle	1 889	4 210	2 490	4 437	1 733	2 900
Prévert maternelle	3 202	3 916	2 728	4 599	1 842	3 449
Prévert primaire	4 051	5 610	4 513	6 983	3 273	5 205
GS Hénensal	5 760	7 023	5 450	8 234	3 416	6 660
GS Kérafloc'h	3 141	5 146	3 015	5 304	1 873	3 463
TOTAL	20 643	32 930	21 022	37 218	14 295	26 903



5- ENFANCE-JEUNESSE

Accueil de Loisirs sans Hébergement (2 ans ½ - 11 ans)

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total d'enfants	774	814	798	877 ¹	856
Enfants moins de 6 ans	397	433	443	441	447

¹ Les 9-11 ans sont déclarés en ALSH et non plus en maison des jeunes

Maison des Jeunes (12 ans et plus)

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre jeunes accueillis	194	192	145	42 ¹	38

¹ Les 9-11 ans sont déclarés en ALSH et non plus en maison des jeunes

Les mercredis du sport

	2018	2019	2020	2021
3 ans	8	10	6	11
4 ans	8	8	9	4
5 ans	6	5	8	12
6 ans	5	6	7	4
7 ans	7	6	7	5
8 ans	3	4	4	6
9 ans	2	0	3	3
TOTAL	39	39	44	45

Eveil sportif

	2017	2018	2019	2020	2021
4 ans	16	22	31	30	35
5 ans	40	33	33	36	36
6 ans	14	10	12	19	35
TOTAL	70	65	76	85	106

Accompagnement scolaire

Nb d'enfants	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
GS Prévert	22	18	22	20	17
GS Pergaud	12	13	16	20	22
GS Kérafloc'h	9	8	7	9	10
GS Hénensal	17	11	13	12	14
TOTAL	60	50	57	61	59
Nombre bénévoles	16	17	19	16	15
Nombre animateurs	8	6	6	6	6

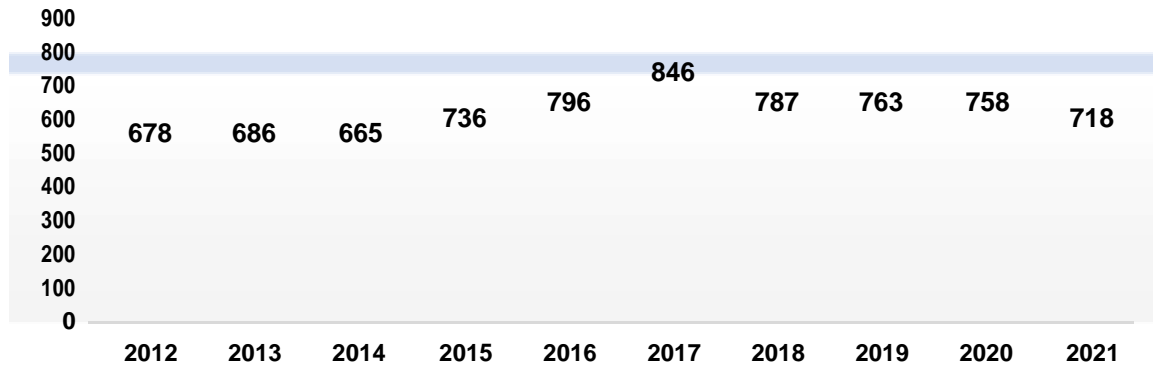
Maison de l'enfance

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'enfants accueillis	125	127	128	142	120
Taux d'occupation réel (en %)	81	79	80	64	81
Nombre d'heures de présence	97 029	96 959	101 638	78 255	100 000
Taux d'occupation financier (%)	82	82	85	64	83

6- VIE SOCIALE

Demandeurs d'emploi

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi



Au 15/11/2021, 718 demandeurs d'emploi (341 hommes – 377 femmes).

Demandes de logements

	2017	2018	2019	2020	2021
Demandes	1 050/782/99	1 266/901/138	1 326/926/135	1 629/1 149/142	3 829/2 294/150 ¹
Attributions	113	101	128	73	77 ²

^{1&2} chiffres arrêtés au 15/11/2021

3 829 est le nombre total de dossiers déposés auprès des bailleurs sociaux dont 2 294 habitants de Brest Métropole et 150 Guipavasiens/

Une forte augmentation de demandes de logements est constatée en 2021.

7- ALIZE

Fermeture de la salle au public de fin octobre 2020 à fin juin 2021.

- Fréquentation sur la saison 2020-2021 :

2 626 personnes :

90 personnes au lancement de saison

900 personnes au spectacle de Jean-Marie Bigard programmé par Arsenal Productions

1 033 élèves des classes élémentaires pour le spectacle de magie de Philippe Bonnemann (15 séances en mai 2021)

603 élèves des classes maternelles pour le concert de Jean-Sébastien Richard (11 séances en juin 2021)

- Billetterie – Recettes 2021 : au 30/11/21, 5 686 € contre 34 462 € en 2020.

- Abonnements :

	Saison 2019-2020	Saison 2020-2021	Saison 2021-2022 au 30/11/21
Abonnement « Famille »	44	Remboursement des abonnements	23
Abonnement individuel	44		18
Abonnement « groupe »	2		3

Il faut noter le remboursement des abonnements de la saison 2020-2021 en raison de la fermeture au public.

Concernant les abonnements pour la saison 2021-2022, un second point sera fait courant mars 2022 pour un nombre plus représentatif.

- **Nombre de spectacles programmés par le service culture en 2021 :**

Semestre 1 : 13

Reportés : 13 sur la saison 2021-2022

Semestre 2 : 14

Dont 7 spectacles scolaires

- **Spectacles producteurs :**

Semestre 1 : 4

Reportés : 4 sur la saison 2021-2022

Semestre 2 : 2

Annulé : 1

- **9 séances cinéma prévues en 2021 : 5 annulées**
- **Annulation des animations de Noël 2020, du Festival de Magie 2021, de Fanfares en Fête 2021 et de la Fête de l'été 2021 mais programmation des Festiv'Etés les 4 et 11 juillet 2021 qui ont attiré plus de 1 200 personnes.**
- **6 accueils en résidence de compagnies entre décembre 2020 et juin 2021.**
- **Reprise des spectacles et des expositions sans restriction de jauge en septembre 2021 mais entrée soumise au pass sanitaire. Très belle fréquentation du public.**
- **36 spectacles (55 séances) sont prévus sur la saison culturelle 2021-2022 dont 19 reports, 10 spectacles producteurs (3 Régie Scène / 6 Arsenal Productions / 1 Orcaide Spectacles) et 10 spectacles scolaires (17 séances).**

8- AWENA

Chiffres clés au 29/11/2021

- **141 900 prêts (+128 800 retours) (+51% par rapport à 2020, -15% par rapport à 2019).**
- **Emprunteurs actifs (au moins 1 prêt dans l'année) : 3 125 (stable par rapport à 2020, -15% par rapport à 2019)**
- **32 700 entrées environ (+42% par rapport à 2020, -35% par rapport à 2019). Les structures les plus fréquentées (Awena, Capucins par ex) sont celles qui accusent la plus forte baisse d'entrées, comme observé dans les autres lieux culturels.**
- **Réservations : 4 111 (+19% comparé à 2019). Il n'y a pas eu en 2021 de Click & collect (plus de 8 200 réservations en 2020 en comptant également ce service).**
- **Fermeture de la structure :**
 - o **Due au confinement d'avril : 2 jours en avril**
 - o **Fermeture annuelle estivale**

- **Succession de protocoles et de modalités d'accès :**
 - o **Couvre-feu à 18h (15 décembre 2020 -19 mars) + jauge d'accès**
 - o **Couvre-feu à 19h (20 mars - 9 juin) + jauge d'accès**
 - o **Reconfinement partiel et modification des vacances scolaires de printemps (fermeture au 10/04), avec ouverture des structures culturelles (et agents en ASA)**
 - o **Entrée soumise au passe sanitaire depuis le 9 août (fin du seuil à 50 personnes)**
 - o **Maintien des gestes barrière, lavage des mains et masques**

- **Fin de la quarantaine des ouvrages en retour en mai 2021**

- **Maintien de la politique de renforcement des ressources numériques (ebooks, films à la demande notamment)**

- **Un 1^{er} semestre d'annulation des actions culturelles grand public compte tenu du contexte sanitaire (à l'exception de Petite Marée en juin 2021) et reprise en septembre 2021 (contes, projections, séance de méditation, jeux de société...) sous passe sanitaire.**

- **RDV institutionnels maintenus autant que possibles avec les contraintes COVID et vigipirate (déplacement à la crèche, classes, accueils ALSH, MDJ...)**

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

1- EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

K€	2017	2018	2019	2020	Prévision CA 2021 au 15/10/21
70 – Produits d'exploitation	970	942	1 051	786	962
73 - Impôts et Taxes	8 829	9 047	9 727	9 771	10 134
74 - Dotations et Participations	2 231	2 215	2 167	2 223	2 391
75 - Autres Produits de Gestion courante	134	152	224	157	148
77 - Produits Exceptionnels	102	927	24	42	18
78 - Reprises sur amortissement et provision	168	0	0	0	0
013 - Atténuation de Charges	58	102	89	240	161
TOTAL RECETTES	12 492	13 385	13 282	13 219	13 814
% évolution		7.1%	-0.8%	-0.5%	4.5%

Une progression des recettes de fonctionnement de +4.5% est attendue sur l'exercice 2021.

Après une année 2020 marquée par les périodes de confinement, la fermeture des écoles et des équipements sportifs et culturels, les produits issus de la facturation des services retrouvent leur niveau d'avant Covid à l'exception de l'Alizé. En effet, la réouverture de l'équipement à la rentrée de septembre 2021 a fortement impacté l'organisation de spectacles et la location de salle.

S'agissant des impôts et taxes, les contributions directes évoluent principalement sous l'effet de l'évolution physique des bases des locaux d'habitation (+3.7%) puisque la revalorisation de la loi de finances a été de +0.2%.

Les droits de mutations devraient atteindre un niveau record aux alentours de 950 K€ en raison notamment d'une mutation supérieure à 240 K€. Le dynamisme du marché immobilier a perduré même si un essoufflement est observé sur la fin de l'année.

Un système de compensation à l'euro près a été mis en place par l'Etat afin de compenser la réforme de la taxe d'habitation (TH) et la réduction de moitié des impôts fonciers sur les locaux industriels (dont la taxe foncière sur les propriétés bâties).

En effet, suite à la Loi de Finances 2020, la ville de Guipavas ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. A titre de compensation, la ville bénéficie de la taxe foncière sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par le département. Cependant, les recettes fiscales du département en matière de foncier bâti sont inférieures au produit de TH de la collectivité. Ainsi, on observe une progression des compensations fiscales de (+327 K€).

Les atténuations de charges comptabilisent les remboursements des frais de personnel perçus de la CPAM et de l'assureur de la commune ainsi que le versement de la part salariale des chèques déjeuners. Ces recettes demeurent à un niveau élevé (161 K€).

Pour mémoire, l'augmentation des recettes observée sur l'exercice 2018 provient de la cession de terrains aux budgets annexes des lotissements du Menhir et de Olympe de Gouges pour près de 736 K€ ainsi que la cession de deux propriétés à Brest Métropole Habitat (164 K€).

2- EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

K€	2017	2018	2019	2020	Prévision CA 2021 au 15/01/21
011 - Charges à caractère général	2 481	2 491	2 566	2 348	2 549
012 - Charges de Personnel	5 434	5 295	5 410	5 429	5 620
65 - Autres Charges Courantes	954	922	939	945	1 009
014 - Atténuation de Produits	1 666	1 649	1 556	1 556	1 556
67 - Charges Exceptionnelles	183	8	5	4	0
TOTAL DEPENSES (hors charges financières)	10 718	10 365	10 476	10 282	10 734
% évolution		-3.3%	1.1%	-1.9%	+4.4%

Les charges de fonctionnement, hors charges d'intérêts de la dette, devraient progresser de +4.4% mais rester à un niveau inférieur aux prévisions budgétaires.

Sur l'année 2020, la mise à l'arrêt d'une partie des activités (cantine, garderie, ALSH, animations) pendant la période de confinement avait entraîné un recul de plusieurs postes de dépense compensés en partie par les achats directement liés à la gestion de la Covid-19 (masques pour la population et les agents municipaux, prestations de nettoyages complémentaires, ...).

L'année 2021 a vu un quasi-retour à la normale de l'activité pour l'ensemble des services à l'exception de l'Alizé. Les contraintes sanitaires ont imposé le report ou l'annulation d'une grande partie de la saison culturelle. Il convient de préciser que la structure a néanmoins pu accueillir des spectacles scolaires et des artistes en résidence avant l'été. La saison 2021-2022 a pu quant à elle être lancée en septembre.

Les charges de personnel progressent de près de 200 K€ en raison de :

- Création d'une police municipale composée de deux agents
- Remplacements d'agents en congés de maternité/paternité pour lesquels la collectivité est son propre assureur : +15 K€
- Régularisation de dossiers maladie suite à comité médical ou commission de réforme : +55 K€
- Remplacements d'absences d'agent pour maladie : +20 K€
- Augmentation de la cotisation d'assurance statutaire : +5 K€
- Impact Covid avec le renforcement de l'encadrement sur le temps méridien dans les écoles : +55 K€

Par ailleurs, la revalorisation de la participation de la ville aux frais de fonctionnement pour les élèves de l'enseignement privé (délibération n°2020-12-109) entraîne une hausse des autres charges de gestion courante.

La subvention versée au CCAS est également en augmentation afin de financer l'étude sur l'analyse des besoins sociaux (ABS) lancée en 2021.

Les autres chapitres n'appellent pas d'observation.

Pour mémoire, la baisse des dépenses de fonctionnement observée en 2018 s'explique par l'arrêt des temps d'activités périscolaires.

3- CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2017	2018	2019	2020	Prévision CA 2021 au 15/10/21
Recettes de fonctionnement	12 492	13 385	13 282	13 219	13 814
- Dépenses de fonctionnement (hors charges financières)	10 718	10 365	10 476	10 282	10 734
EPARGNE DE GESTION	1 774	3 020	2 806	2 937	3 080
- Intérêts de la dette	301	281	258	236	208
EPARGNE BRUTE	1 473	2 739	2 548	2 701	2 872
- Remboursement Capital de la dette	763	797	830	901	872
EPARGNE NETTE	710	1 942	1 718	1 800	2 000

Au terme de l'exercice 2021, la commune devrait dégager une épargne nette de près de 2 M€ ; épargne qui permettra de financer une partie des investissements.

4- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipements devraient atteindre près de 2.7 M€ sur l'exercice 2021.

Les opérations majeures au cours de l'année sont les suivantes :

- Travaux Halle du Moulin Neuf (350 K€)
- Remplacement du gradin et des chaises de l'Alizé (338 K€)
- Installation de modulaires à l'école de Kérafloch (213 K€)
- Vestiaires stade Eric Lamour (205 K€)
- Mise en accessibilité des vestiaires de Kerlaurent (182 K€)
- Travaux à l'école Henensal : sols, éclairage et faux plafond, jeux de cour (153 K€)
- Déconstruction du presbytère (105 K€)
- Travaux local opposition (102 K€)

Près de 50 K€ d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour les projets structurants (cuisine centrale, espace Keradrien, extension école Prévert) devraient être mandatées sur l'exercice.

Par ailleurs, près de 1 M€ ont été dédiés à l'entretien ou au renouvellement du patrimoine communal existant (acquisition de véhicule, matériel informatique et technique, fonds documentaire de l'Awena, columbarium, vidéo protection, réfection toiture, etc).

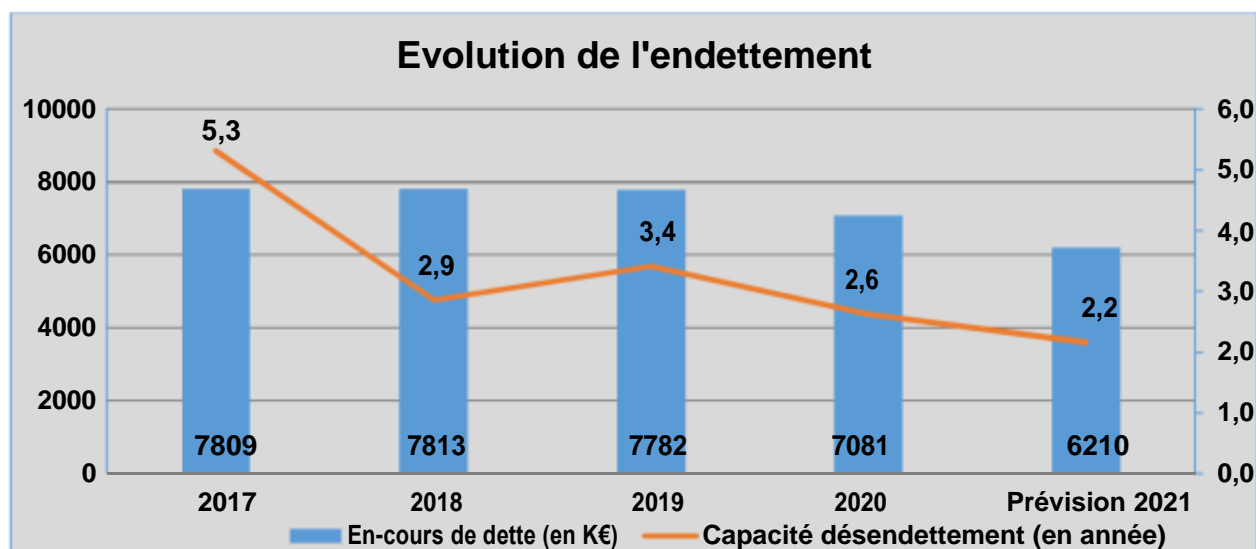
5- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – EVOLUTION DE LA DETTE

Aucun emprunt n'a été souscrit par la collectivité au cours de l'exercice 2021.

Au 31 décembre 2021, l'en-cours s'élève à 6.21 millions d'euros ce qui équivaut à une dette par habitant de 409 €. A titre de comparaison, la dette par habitant des communes appartenant à la même strate que Guipavas est de 846 €.

La capacité de désendettement de la commune descend pour atteindre les 2.2 années.

Par ailleurs, la collectivité dispose d'une ligne de trésorerie de 1 M€ auprès du Crédit Agricole. Ouverte le 21 juillet 2021 pour une durée de 1 an, elle n'a pas fait l'objet de tirage en 2021.



Ratios budgétaires :

K€	2017 (14 502h)	2018 (14 702h)	2019 (14 853h)	2020 (14 857h)	Prévision 2021 au 151021 (15 194h)
Dépenses réelles fonctionnement / population	757	723	721	707	720
Produit des impositions directes / population	521	533	548	566	554
Recettes réelles fonctionnement / population	861	910	894	890	909
Dépenses d'équipement / population	153	116	221	224	177
Encours de la dette / population	538	531	524	477	409
DGF / population	64	62	60	57	56
Dépenses de personnel / DRF	49,52%	49,84%	50,52%	51,72%	51,36%
DRF + remboursement dette en capital / RRF	93,96%	85,34%	86,87%	86,22%	85,52%
Dépenses d'équipement brut / RRF	17,71%	12,76%	24,74%	25,16%	19,55%
Encours de la dette / RRF	62,51 %	58,37%	58,59%	53,57%	44,95%

ENJEUX ET ORIENTATIONS

1- URBANISME

Objectifs :

- Activer et maîtriser le développement économique et habitat de la commune, en partenariat avec les institutions concernées, et en tenant compte des activités en place.
- Permettre aux nouveaux arrivants de se loger qualitativement.
- Contenir la densification des logements en centre urbain permise par le Plan Local d'Urbanisme en ayant une vigilance particulière sur les conséquences en matière de stationnements et d'accès, afin de préserver la qualité de vie des habitants.
- Agir pour la protection de l'environnement en accompagnant les enquêtes publiques environnementales sur les grands projets d'urbanisation.
- Démarrer les études sur le réaménagement du centre-ville en favorisant la concertation avec la population et les commerçants,
- Identifier les propriétés susceptibles de constituer de la réserve foncière pour la commune dans le cadre de son développement afin de répondre aux besoins d'équipements publics.
- Conforter une activité agricole dynamique, limiter la consommation des espaces agricoles et naturels.

Enjeux et actions

- Être force de proposition pour œuvrer aux modifications du Plan Local d'Urbanisme, faire prendre en compte les spécificités de Guipavas, augmenter l'obligation de places de stationnement pour les créations de logements en centre-urbain.
- Imposer sur les zones déjà classées en urbanisation future au PLU un travail architectural et structurant permettant d'allier la nécessaire densification des logements avec une qualité résidentielle, limiter les hauteurs maximales de bâti en centre urbain.
- Travailler sur la requalification des espaces publics du centre-ville, l'objectif étant de valoriser le cadre de vie (travail sur la linéarité des axes centraux, création de voies piétonnes, espaces verts, stationnements), de favoriser le dynamisme commercial, et de créer un cœur de ville attractif.
- Soutenir les commerces du centre-ville, et innover pour aider de nouveaux commerces à s'installer.
- Avoir une politique volontariste sur l'urbanisation de la future zone économique de Lanvian (poursuite des études, faire de la voie de maillage une priorité absolue), en concertation avec l'Eco Pôle de Lanvian, le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture et Brest Métropole.
- Accompagner les projets tertiaires et les projets d'activités artisanales sur la zone économique du Forestig Nord, et poursuivre les études sur l'urbanisation de la seconde tranche secteur du Forestig Sud.
- Poursuivre les études sur les zones économiques futures (2 AUE) de Saint-Thudon et Lavallot, située à l'Ouest et l'Est de l'existant.
- Poursuivre les études sur l'urbanisation du secteur de Coataudon et du Rody en intégrant dans la réflexion l'interface avec les secteurs urbanisés existants et à venir plus au Nord.
- Poursuivre les études sur l'urbanisation du secteur Frouven, Penanrun
- Mais d'une façon générale, s'opposer à l'ouverture à l'urbanisation sur des secteurs denses tant que les voiries et dessertes transport en commun ne sont pas adaptées
- Chercher, examiner et retenir les propriétés sur lesquelles la commune veut constituer des réserves foncières et traduire cette action dans le PLU
- Poursuivre avec la cellule foncière de la Métropole et la Chambre d'agriculture la politique de compensation pour les agriculteurs concernés par la création et/ou l'extension de ZAC économiques (Lavallot, St Thudon...) lors de cessation d'activités.
- Favoriser la mobilité en concertation avec Brest Métropole, conforter les lignes de bus existantes et favoriser l'amélioration de l'offre de service reliant Guipavas à la Métropole.

2- ADMINISTRATION GENERALE / COMMUNICATION / DEMOCRATIE ET CITOYENNETE / POLICE MUNICIPALE

Sur le plan de l'administration générale, la ville poursuit la modernisation des démarches administratives par la dématérialisation dans le cadre de la qualité d'accueil du référentiel Marianne

Une attention particulière est portée sur la gestion funéraire. Le travail administratif et technique de suivi des concessions sera poursuivi. Une étude de mise en valeur paysagère concernant le cimetière du bourg sera engagée.

Le redémarrage des assemblées de quartier permet d'associer et de donner la parole aux habitants. La mise en place d'un premier budget participatif donnera à chacun la possibilité de proposer des projets pour son quartier, sa commune.

En adhérant au dispositif du Service National Universel (S.N.U), Guipavas réaffirme son attachement aux valeurs de citoyenneté et souhaite accompagner les jeunes dans leur engagement dans la vie locale.

La communication mise en œuvre par la collectivité s'attachera à favoriser l'échange et le partage d'informations d'utilité publique, à rendre visible les actions menées sur la commune, à informer sur les projets et à relayer le quotidien des citoyens par des informations sur différents supports.

Suite à sa création en avril 2021, la police municipale poursuit ses missions de prévention et de sécurisation des personnes et des biens par sa présence terrain et son travail en coordination avec la gendarmerie nationale. Un développement des interventions en milieu scolaire est engagé avec notamment des actions de prévention routière telles que le « permis piéton ».

3- ENFANCE - JEUNESSE

PETITE ENFANCE :

Notre préoccupation première est le bien-être des jeunes enfants, pour ce faire, l'accompagnement des familles est indispensable.

Les actions menées veilleront à :

- **informer et conseiller les familles sur les différents modes de garde existants sur la commune par le biais du Relais Petite Enfance,**
- **garantir la diversité et la complémentarité de l'offre d'accueil, tant en accueil collectif qu'individuel et répondre ainsi aux besoins de chaque famille,**
- **proposer des ateliers, spectacles, temps d'échange entre les enfants, les familles, les professionnels et l'ensemble des structures municipales.**

ENFANCE ET JEUNESSE :

L'ouverture aux autres, à la culture, au sport, à la citoyenneté...autant de domaines, où la collectivité à un rôle essentiel à jouer pour l'épanouissement des jeunes. La collectivité y travaille au sein de ces accueils en :

- **diversifiant les activités proposées aux enfants et jeunes accueillis en ALSH,**
- **mettant en place des projets en faveur du bien-être, de la prévention, de la santé et de l'environnement.**

De plus, l'implication des jeunes dans la vie locale demeure une priorité par l'intermédiaire du Conseil Municipal des Jeunes, du dispositif « Job ados » et, avec une volonté spécifique dès 2022, d'aider les jeunes à passer le BAFA (Brevet d'aptitude à la formation d'animateur).

4- ENFANCE SCOLARISEE

L'éducation, une priorité pour Guipavas.

La ville, en lien avec les partenaires, s'engage à offrir à tous les écoliers de bonnes conditions pour un parcours éducatif de qualité.

L'action s'articule autour des trois axes principaux :

- **L'égalité des chances pour permettre à tous les enfants d'obtenir les mêmes conditions d'apprentissage en soutenant les projets des écoles et en proposant à tous les enfants des projets culturels, sportifs, etc.**
- **L'accès à des conditions d'apprentissage optimales en entretenant au quotidien et en réalisant des travaux de modernisation, d'accessibilité ou encore la sécurisation de nos écoles.**
- **Le maintien, en restauration collective, de la qualité nutritionnelle. La collectivité, en répondant aux recommandations de la loi Egalim, continue à favoriser l'éducation au goût. La réalisation d'une cuisine centrale offrant aux agents un outil performant viendra renforcer cette offre de qualité.**

Notre fil conducteur depuis le début de notre mandat et même depuis 2018, est le transfert de la maternelle Pergaud qui est, pour 2022, dans une phase concrète avec le choix de l'architecte.

5- ACTION SOCIALE

Dans la lignée des orientations politiques et budgétaires de la collectivité, le CCAS s'attachera à répondre aux besoins des usagers et à proposer des actions de solidarité en lien avec les problématiques rencontrées.

L'analyse des Besoins Sociaux (ABS) menée en 2021 permettra au CCAS et à la collectivité de définir ses axes prioritaires d'intervention. Les indicateurs territoriaux définis permettront d'engager une veille sociale destinée à suivre l'évolution des besoins de la population et d'adapter la politique sociale communale.

Le CCAS s'efforcera de proposer ou de reconduire des services et des actions en faveur de tous les publics confrontés à des difficultés sociales en matière de logement, d'emploi, de handicap, de santé et d'accès aux droits.

Une réflexion sur les modalités de la distribution alimentaire avec les besoins constatés sera engagée (colis, chèques accompagnement personnalisé, animations, etc...)

Dans la continuité des actions engagées depuis 2018, le CCAS s'attachera particulièrement en 2022 à proposer une mutuelle communale.

6- AFFAIRES CULTURELLES

Considérant que l'action du Pôle Culturel Awena-Alizé est un maillon incontournable de l'attractivité, de l'image et de la notoriété de Guipavas, les actions qui seront conduites en 2022 veilleront principalement à :

Développer une politique culturelle ambitieuse

- **Faire œuvre de créativité et d'initiative dans la programmation de l'Alizé et de l'Awena : en faire des laboratoires d'actions culturelles, de créations artistiques et de valorisation du patrimoine. Renforcer les animations déjà existantes et développer les actions hors les murs (fête du patrimoine, salon d'automne, animations de Noël, fanfares en fête, fête de l'été, évènements organisés par l'Alizé ou encore Game Over, Hibouquine, Tarte'n'pion, Festival du conte Petite Marée, projections en lien avec les manifestations nationales programmés par l'Awena),**
- **Poursuivre la sensibilisation de la jeunesse à la culture en association notamment avec le PEL,**

Engager une dynamique territoriale qui touche le plus grand nombre d'habitants

- **Faire de la culture un vecteur de citoyenneté autour de temps forts comme la Journée Mondiale du Refus de la Misère et créer du lien social au cœur de la ville de Guipavas (partenariat CCAS-Alizé-Awena, billetterie sociale),**
- **Renforcer la dynamique de lecture publique par la consolidation d'une offre numérique en adéquation avec l'évolution des pratiques et des attentes des habitants,**
- **Développer la sensibilité artistique des enfants par le biais d'un Noël culturel (spectacle offert aux écoles de la commune),**

Proposer des formes créatives d'expression et de représentation pour le rayonnement culturel de la ville

- **Rechercher de nouvelles formes de partenariats avec les associations locales et de coopérations sur le territoire de Brest métropole en développant des actions culturelles partagées autour de temps forts (Contrat Territoire Lecture pour l'Awena et Pass'média).**
- **Renforcer les partenariats avec les producteurs privés afin, notamment, d'étayer l'offre de spectacles « grand public » à l'Alizé,**
- **Soutenir la création artistique, l'accueil en résidence et la diversification des programmations.**

Étant entendu que la richesse des actions produites et la progression continue de la fréquentation de nos établissements sont le reflet de la dynamique initiée à Guipavas. La créativité, l'initiative et l'expérimentation demeureront des constantes fortes d'une action culturelle au plus proche des habitants.

7- SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Guipavas, une ville active et sportive avec des associations et des clubs qui poursuivent un développement soutenu.

La ville accompagne ce développement en soutenant ses associations par des partenariats, en adaptant ses infrastructures et en créant de nouvelles structures pour favoriser la diversité des activités sport et loisirs.

Dynamisme et rayonnement seront les moteurs des actions engagées en 2022 : l'un par l'émergence de nouvelles pratiques sportives et/ou artistiques, l'autre en mettant l'accent sur le sport adapté, le sport santé et le sport de haut niveau.

Le sport et la culture sont indispensables à l'épanouissement de tous, au développement de la cohésion sociale, à l'ouverture aux autres et au partage.

C'est pourquoi la ville continuera de soutenir et d'accompagner ses clubs et sportifs de haut niveau pour faire rayonner les talents locaux sur tous les podiums qu'ils soient régionaux ou internationaux. L'obtention du label « Ville Active et Sportive » inscrit ainsi la ville dans la dynamique des Jeux de Paris 2024.

8- TRAVAUX

La ville de Guipavas dispose d'un patrimoine immobilier de 58 257 m² qu'il convient d'entretenir, et d'adapter aux besoins de la collectivité. Pour cela, il convient :

- **Au quotidien d'agir par l'entretien et la maintenance des équipements visant à permettre de bonnes conditions d'accueil et de pratiques de leurs activités aux Guipavasiens,**
- **Poursuivre l'adaptation et la modernisation de nos équipements municipaux comme les écoles à travers l'extension de l'école Jacques Prévert, l'extension la maison de l'enfance, les travaux à la halle du Moulin neuf, la réfection de la cuisine Jean Monnet tout en s'appuyant sur un schéma directeur de l'immobilier,**
- **Réaliser les grands projets de la collectivité comme la cuisine centrale, l'espace Yves Kerjean, et le skate park – aire de jeux urbaine en veillant au respect des engagements,**
- **Poursuivre les études de programmation de travaux de l'église Saint Pierre et Saint Paul ainsi que celles pour la restructuration de l'Alizé,**
- **Prioriser les interventions de Brest Métropole dans les instances de Gouvernance de l'Espace Public (GEP) et suivre au quotidien les actions de terrain dans chaque quartier.**

9- DEVELOPPEMENT DURABLE

La mobilisation et la sensibilisation du plus grand nombre d'acteurs est une composante incontournable pour obtenir des impacts sur les aspects climatiques et la maîtrise de l'énergie. La collectivité s'engage en :

- **Réalisant des installations photovoltaïques dans le cadre l'autoconsommation territoriale sur les sites du Moulin neuf et de l'espace Yves Kerjean,**
- **Participant à l'élaboration du schéma vélo avec Brest métropole et en développant les mobilités douces à travers nos équipements et notre territoire,**
- **Concertant les riverains et les associations sur les projets et en les fédérant sur des animations comme la fête de la nature ;**

10- RESSOURCES HUMAINES

La prospective dans le domaine de la gestion des effectifs et du temps de travail constitue et demeure un élément important de la politique RH de la ville de Guipavas.

Les principales orientations 2022 se déclinent en quatre axes prioritaires :

- **Le renforcement de la culture RH**

Ceci passe par des outils de pilotage afin de faciliter leurs usages partagés et l'appropriation par les agents de la collectivité mais également pour fournir à chaque direction les informations indispensables à la gestion quotidienne, mais aussi prospective de leur service.

Une réflexion sera également menée sur la programmation pluriannuelle de l'évolution des effectifs, en considération des enjeux sociétaux, culturels, environnementaux et économiques à l'échelle de la ville et du territoire.

- **La communication interne et le dialogue social**

Deux outils essentiels à la réussite de projets comme l'application au 1^{er} janvier de deux nouveaux protocoles : RIFSEEP et temps de travail avec l'application des 1607 heures. Il s'agit également de travailler sur l'accompagnement des agents dans les nouvelles formes et les évolutions des organisations du travail.

Les élections professionnelles prévues en 2022, conduiront également vers un nouvel organe du dialogue social avec la création du Comité Social Territorial.

Tandis que seront également conduites les études sur la participation de l'employeur à la mutuelle et à la prévoyance des agents.

- **L'adaptation à un environnement de crise et aux nouvelles pratiques professionnelles**

Une concertation sera lancée sur la mise en place du télétravail dans des circonstances comme celle de la crise sanitaire actuelle.

- **La poursuite des avancées réalisées sur la qualité de vie au travail des agents**

Le renforcement de la formation des agents, l'ergonomie des postes de travail, la modernisation des équipements et matériels mis à disposition des agents sont à poursuivre.

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

Les perspectives qui sont présentées ci-après ont été établies sur la base des réalisations des exercices précédents et en tenant compte des éléments connus à fin octobre 2021. Elles sont à la fois pragmatiques et prudentes.

Néanmoins, il est important de préciser que ces perspectives sont amenées à évoluer et à être actualisées à minima tous les ans en fonction des paramètres dont la collectivité n'a pas la maîtrise : évolution des projets de lois de finances des années futures, mesures nationales en matière d'évolution de carrière, évolution de la crise sanitaire, évolution des droits de mutation, etc. La prospective couvre la période 2022-2026.

1- EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

K€	2022	2023	2024	2025	2026
70 – Produits d'exploitation	1 029	1 050	1 071	1 092	1 114
73 - Impôts et Taxes	10 446	10 759	11 059	11 342	11 632
74 - Dotations et Participations	2 324	2 322	2 302	2 276	2 244
75 - Autres Produits Gest° courante	380	156	159	161	73
77 - Produits Exceptionnels	5	5	5	5	5
013 - Atténuation de Charges	90	90	90	90	90
TOTAL RECETTES	14 274	14 382	14 686	14 966	15 158
% évolution		0.8%	2.1%	1.9%	1.3%

a) Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation regroupent les recettes issues de la facturation des services (cantine, garderie, ALSH, crèche, cimetière, ...).

Malgré les incertitudes qui perdurent quant au contexte sanitaire, les recettes 2022 ont été estimées sur la base d'un fonctionnement normal des services.

Les recettes de l'année 2023 et des années suivantes progressent de l'ordre de +2% sous l'effet conjugué de la revalorisation tarifaire annuelle, en lien avec l'évolution des prix à la consommation, et de la fréquentation des services.

b) Impôts et taxes

Afin de financer le programme d'investissement ambitieux et de maintenir les ratios financiers, les perspectives présentées prévoient une évolution de la fiscalité locale dès 2022. Le taux de foncier bâti de la commune serait ainsi revalorisé de +2.27 points pour atteindre 34.71%. Ceci permettrait de générer près de 550 K€ de ressources supplémentaires annuelles pour la collectivité.

L'impact pour le contribuable de Guipavas est estimé à 90 € en moyenne par année (hypothèse avec une valeur locative moyenne de 4 000 €).

Evolution des taux de fiscalité depuis 2009 :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TH	18,51	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07
FB	15,54	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	32,44
FNB	36,38	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47

Par ailleurs, abstraction faite de l'évolution des taux, les contributions directes continueront de progresser mécaniquement chaque année de l'ordre de 280 K€. Les hypothèses de revalorisation physique des bases d'imposition demeurent prudentes avec une évolution de +1.6% par an contre +2.6% en moyenne sur la période 2013-2020. S'agissant de l'inflation, une évolution de +2.5% est prévue en 2022 et +1.5% les suivantes.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) instauré par le projet de loi de finances 2012 vise à créer une solidarité financière entre les territoires par le prélèvement d'une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il constitue le premier mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. Il s'appuie sur la notion d'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et sur ses communes membres.

Sont ainsi contributeurs du FPIC les ensembles dont le potentiel financier agrégé par habitant moyen est supérieur à celui constaté au niveau national.

A ce jour, la ville de Guipavas est attributaire du FPIC (pour une moyenne de 133 K€). Néanmoins, avec la réforme fiscale évoquée plus bas, la ville pourrait à moyen terme devenir contributrice.

S'agissant des autres recettes fiscales, les recettes issues de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure et de la taxe sur l'électricité sont stables. La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est attendue à 20 K€ annuels conformément au pacte financier et fiscal de solidarité de la Métropole. Les droits de mutation sont estimés sur la base des années antérieures minorés des recettes liées à des mutations exceptionnelles.

c) Dotations et Participations

La réforme de la fiscalité locale initiée en 2021 par la suppression de la taxe d'habitation (TH), la baisse de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ainsi que la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels génère des effets moins visibles mais non sans conséquences sur les finances des collectivités.

En effet, les produits perçus au titre de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) entraînent dans la composition des indicateurs financiers utilisés dans le calcul de la plupart des dotations et fonds de péréquation perçus de l'Etat.

La TH ayant été supprimée, une refonte des indicateurs financiers était de ce fait inévitable.

Par indicateurs financiers s'entendent :

- le potentiel fiscal : indicateur de la richesse fiscale de la commune.
- le potentiel financier : il s'agit du potentiel fiscal, majoré du montant de la dotation forfaitaire perçu en n-1.
- l'effort fiscal : permet d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune.

Le Projet de Loi de Finances 2022 reprend les propositions du Comité des Finances Locales à savoir :

- une intégration dans le périmètre de ces indicateurs des recettes des Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO) et de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE),
- une simplification du mode de calcul de l'effort fiscal.

Afin de lisser les impacts de cette réforme, ces évolutions seront neutralisées de manière progressive pendant 6 ans pour s'éteindre en 2028.

S'agissant de Guipavas, l'évolution des indicateurs est plutôt défavorable à la ville. Comparé à la moyenne des communes de la strate, la ville serait considérée comme plus riche ce qui contribuerait à la perte progressive de la Dotation Nationale de Péréquation (à horizon 2027). Pour mémoire, la ville a perçu 59 K€ de DNP en 2021.

Une stabilité des autres recettes du chapitre (subvention CAF, PSU...) est attendue.

d) Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante incluent les loyers ou locations des bâtiments communaux (gendarmerie et salles associatives) ainsi que les recettes de billetterie de l'Alizé. Une évolution moyenne +1% est attendue en lien avec la politique tarifaire annuelle de la commune. A terme, la collectivité devrait perdre les revenus de loyers de la gendarmerie.

Les recettes du chapitre intègrent également sur l'exercice 2022 les reversements des excédents des deux budgets annexes des lotissements sous réserve de la vente des terrains.

e) Atténuations de charges

Il est proposé de stabiliser ces recettes à 90 K€ par an.

f) Produits exceptionnels

Enfin, la commune perçoit des recettes exceptionnelles chaque année au titre de remboursement d'assurance principalement. Il est également proposé de fixer ces recettes à 5 K€ par an.

2- EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

K€	2022	2023	2024	2025	2026
011 - Charges à caractère général	3 061	3 180	3 228	3 306	3 423
012 - Charges de Personnel	5 680	5 786	5 871	6 042	6 170
65 - Autres Charges Courantes	1 100	1 100	1 113	1 125	1 141
014 - Atténuation de Produits	1 556	1 611	1 611	1 641	1 641
67 - Charges Exceptionnelles	5	5	5	5	5
022 – Dépenses imprévues	25	25	25	25	25
TOTAL DEPENSES (hors charges financières)	11 427	11 707	11 853	12 144	12 405
% évolution		2.4%	1.2%	2.5%	2.2%

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement est attendue.

a) Charges à caractère général

Les charges à caractère général 2022 sont calculées sur la base d'un fonctionnement sans contrainte sanitaire.

Elles intègrent néanmoins :

- les surcoûts attendus suite à la relance des marchés arrivant à leur terme le 31 décembre 2021 : assurances, nettoyage des locaux, transport de personnes, etc..
- l'augmentation des coûts énergétiques observée dès 2021,
- la réalisation de plusieurs études qui seront menées sur l'année : démographie scolaire, commerce, etc
- la location de 3 modulaires pour le relogement des classes de l'école élémentaire Prévert pendant la réalisation des travaux d'extension

Pour les années suivantes, à périmètre constant, les charges à caractère général progressent de +2%.

Il est à noter que dès 2023, la mise en service des nouveaux équipements inscrits dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements générera de nouvelles charges de fonctionnement (assurance, fluides, nettoyage, ...) qui ont été intégrées dans les prospectives.

Par ailleurs, la commune mène les travaux pour adhérer au service commun de la direction des systèmes d'informations et de télécommunications de Brest métropole au 1^{er} janvier 2023. La ville souhaite ainsi préserver ses systèmes d'informations, en accroître la sécurisation et poursuivre la mutualisation déjà menée à la médiathèque et sur la partie messagerie. Les coûts financiers estimés, l'état des lieux étant en cours, sont d'ores et déjà inscrits. Ce transfert devrait s'opérer en 2 temps : l'étape 1 étant le transfert du parc administratif et l'étape 2 celui du parc des écoles.

b) Charges de personnel

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 (article 47) prévoit l'harmonisation de la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale. Elle supprime de ce fait les mesures dérogatoires à la durée légale du temps de travail antérieurs à la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 tout en maintenant les garanties minimales applicables en matière de durée et d'aménagement du temps de travail.

La concertation menée sur l'année 2021 a abouti entre autres à la monétisation des jours d'ancienneté ainsi qu'à la revalorisation du régime indemnitaire des agents sur sa composante IFSE (Indemnités de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise). Les impacts financiers de cet accord ont été inscrits dans les prospectives budgétaires dès 2023 à hauteur de 90 K€ annuels.

De plus, la création de 4 postes équivalents temps plein sur le mandat, également actée, figure dans les prospectives.

Par ailleurs, face au défaut de couverture des agents de la fonction publique, un projet de loi a été présenté en avril 2021 afin de ratifier l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

Les employeurs publics vont être tenus, comme dans le secteur privé, de financer au moins 50% de la complémentaire santé des agents dès le 1^{er} janvier 2026 et de participer à des contrats de prévoyance couvrant les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès à hauteur de 20% dès 2025. Ce dispositif est intégré à la prospective des charges de personnel.

Enfin, outre ces dépenses, une progression de +1.5% par an des charges de personnel est prévue pour absorber les évolutions liées au Glissement-Vieillesse, Technicité (GVT), aux remplacements ponctuels, etc.

c) Autres charges courantes

Les autres charges courantes qui regroupent les indemnités versées aux élus, les subventions versées aux associations, la subvention au CCAS. Elles augmentent de +1.5% par an.

La participation aux frais de fonctionnement versée aux écoles privées devrait progresser de +30 K€ en en corrélation avec l'augmentation du coût d'un élève observé en 2020. Pour les autres exercices, il est prévu une évolution de +1.5%.

d) Atténuations de produits

Les atténuations de produits correspondent à l'attribution de compensation de 1 556 K€ versée à la Métropole au titre des transferts de compétence opérés en 2001.

A compter de 2023, la mutualisation des systèmes d'informations de la ville avec les services de la Métropole de Brest, évoquée plus haut, devrait générer une revalorisation de l'attribution de compensation en 2023 et en 2025.

Ce chapitre intègre également les pénalités liées à l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Cet article impose aux communes de plus de 3500 habitants appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants de disposer d'un nombre de logements locatifs sociaux supérieur à 20% du total des résidences principales. En cas de non atteinte de cet objectif, la commune se voit contrainte de procéder au paiement d'une pénalité.

Par décret du 28 décembre 2017, les 7 communes de la métropole brestoise, initialement assujetties, ont été exemptées de leurs obligations de production de logements sociaux au regard du taux de tension locative sociale de l'agglomération brestoise inférieur à 2.

Néanmoins, dans un souci de poursuivre la diversification de l'offre d'habitat, les communes se sont engagées à contribuer de façon volontaire au financement du logement social pour la période 2021- 2022.

Pour la période à venir, la Métropole a renouvelé la demande d'exemption des obligations. Les prospectives tiennent compte d'une validation de cette demande c'est la raison pour laquelle, les 92.5 K€ dont la commune s'engage à verser à la Métropole sont versés sous la forme d'une subvention d'investissement comptabilisée en dépenses d'investissement.

Par ailleurs, il convient de préciser que des dépenses supportées par la commune peuvent venir en déduction du montant du prélèvement ou de la contribution (exemple : travaux de dépollution, viabilisation pour la réalisation de logements sociaux).

Aussi, les dépenses réalisées au lotissement du Menhir suite à la vente d'un terrain à Brest Métropole Habitat pourront venir en déduction en 2022.

e) Charges exceptionnelles et dépenses imprévues

Les charges exceptionnelles ainsi que les dépenses imprévues sont portées à 5 K€ et 25 K€ chaque année.

3- CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	14 274	14 382	14 686	14 966	15 158
- Dépenses de fonctionnement (hors charges financières)	11 427	11 707	11 853	12 144	12 405
EPARGNE DE GESTION	2 847	2 675	2 833	2 822	2 753
- Intérêts de la dette	191	212	257	300	310
EPARGNE BRUTE	2 656	2 463	2 576	2 522	2 443
- Remboursement Capital de la dette	866	1 006	1 116	1 315	1 424
EPARGNE NETTE	1 790	1 457	1 460	1 207	1 019

Conformément à la loi n° 2018-32 de programmation publique pour les années 2018 à 2022, l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement consolidées avec les budgets annexes des lotissements est la suivante :

K€	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement BP	14 274	14 382	14 686	14 966	15 158
Recettes fonctionnement BA Olympe de Gouge	-	-	-	-	-
Recettes fonctionnement BA du Menhir	285	-	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES	14 539	14 382	14 686	14 966	15 158
Dépenses de fonctionnement BP	11 427	11 707	11 853	12 144	12 405
Dépenses fonctionnement BA Olympe de Gouge	8	-	-	-	-
Dépenses fonctionnement BA du Menhir	42	-	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES	11 477	11 707	11 853	12 144	12 405

4- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La programmation pluriannuelle des investissements est un prévisionnel qui sera amené à évoluer en fonction des aléas techniques ou administratifs et selon le résultat des consultations lancées pour les marchés de travaux. Elle prévoit près de 32 M€ sur la période détaillée comme suit :

K€	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2022- 2026
<u>TOTAL</u>	<u>5 750</u>	<u>7 710</u>	<u>8 135</u>	<u>5 665</u>	<u>5 080</u>	<u>32 340</u>
<u>SCOLAIRE - ENFANCE - JEUNESSE</u>	<u>2 760</u>	<u>3 200</u>	<u>4 165</u>	<u>1 935</u>	<u>1 200</u>	<u>13 260</u>
Cuisine centrale	1 100	1 530				2 630
Extension GS Pergaud	250	990	4 165	1 835		7 240
Extension self + classes Prévert	1 130	680				1 810
Extension GS Hénensal / ALSH				100	1 200	1 300
Crèche MQC - travaux d'aménagement						NC
Skate-park	280					280
<u>SPORTS</u>	<u>1 260</u>	<u>1 060</u>	<u>400</u>	<u>500</u>	<u>1 000</u>	<u>4 220</u>
Espace Yves Kerjean	1 140	1 010				2 150
Rénovation Halle du Moulin Neuf	55					55
Vestiaires stade Éric Lamour	65					65
Équipement sportif Coataudon/Tourbian			100	500	1 000	1 600
Vélodrome (main courante + élargissement piste)			300			300
Salle Charcot (Études)		50				50
<u>CULTURE-PATRIMOINE</u>	<u>80</u>	<u>1 900</u>	<u>1 900</u>	<u>900</u>	<u>0</u>	<u>4 780</u>
Modernisation Alizé – estimation à affiner par l'AMO	45	1 000	1 000			2 045
Toiture église – estimation à affiner par l'AMO	35	900	900	900		2 735
<u>DIVERS</u>	<u>1 650</u>	<u>1 550</u>	<u>1 670</u>	<u>2 330</u>	<u>2 880</u>	<u>10 080</u>
Investissements récurrents	1 300	1 200	1 200	1 200	1 200	6 100
Réserve foncière	350	350	350	350	350	1 750
Nouveau centre technique municipal (ex locaux Marin) – estimation stade programme			120	780	1 330	2 230
Aménagement du centre-bourg						NC
Route du Moulin Neuf						NC

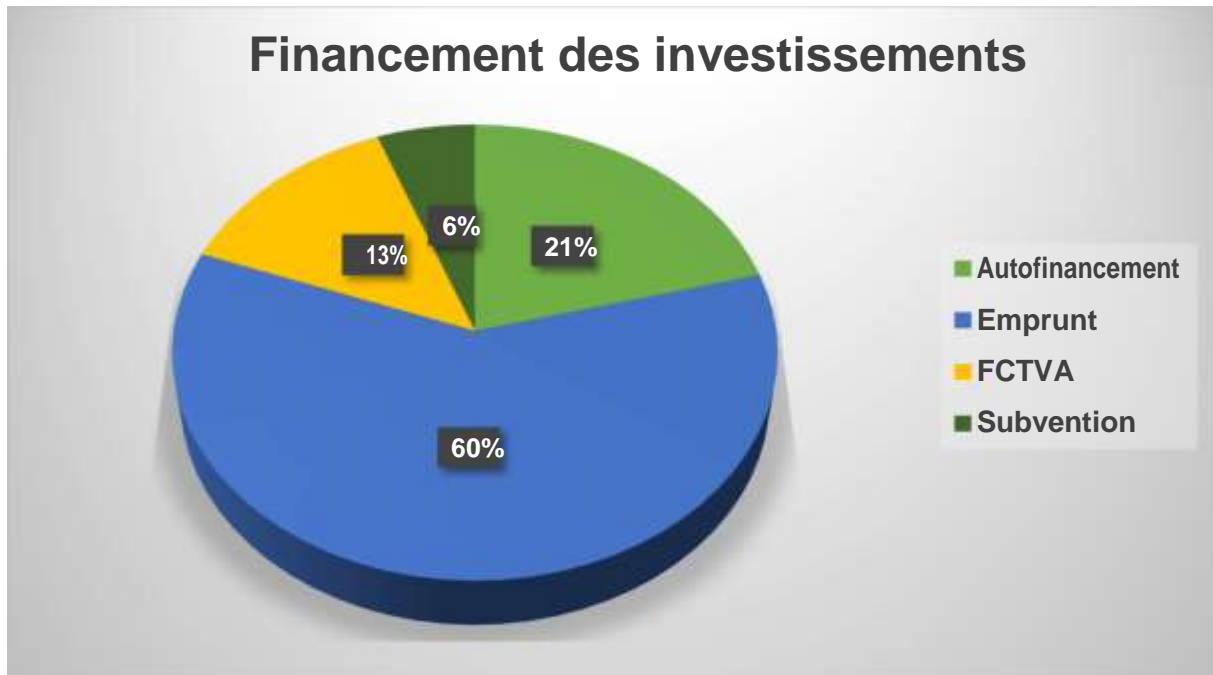
NC = Non chiffré

S'ajoute également aux dépenses d'investissement l'attribution de compensation investissement d'environ 90 K€ versée à Brest Métropole dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité de la Métropole.

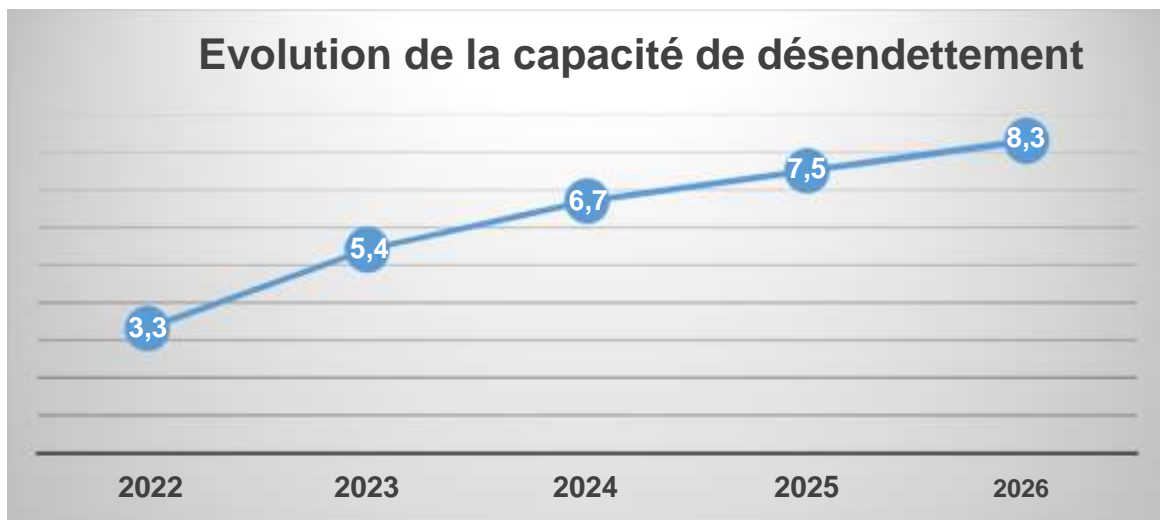
5- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – EVOLUTION DE LA DETTE

Les investissements sont financés par l'autofinancement ou épargne nette dégagée, le recours à l'emprunt, le Fonds de compensation de la TVA et les subventions.

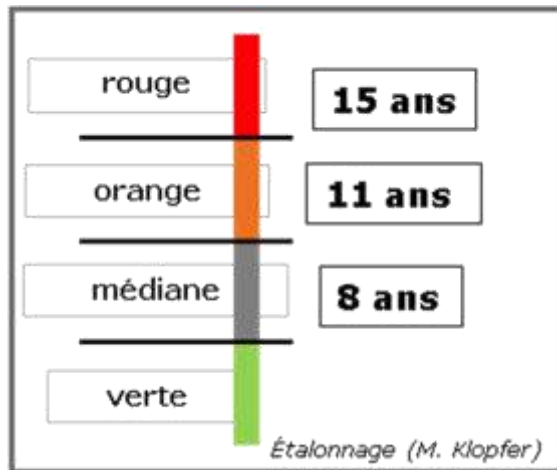
Une attention particulière a été portée sur les emprunts afin de mettre en corrélation la durée de vie de l'équipement et la durée d'emprunt.



Près de 60% des investissements devront être financés par l'emprunt.



L'étalonnage de Klopfer, cabinet de consultant spécialisé en Finances locales, permet d'évaluer la situation financière au regard de la capacité de désendettement.



CONCLUSION

Le rapport d'orientations budgétaires 2022 a été construit dans un contexte économique et social plus favorable que l'année dernière. Les mesures de soutien et de relance prises par le Gouvernement pour faire face à la crise de la Covid-19 ont permis d'en limiter les conséquences et de favoriser un rebond rapide de l'économie.

Afin de répondre aux préoccupations et aux attentes des Guipavasiens, il s'articule autour de deux axes forts :

- une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse avec près de 32 M€ inscrits sur la période 2022-2026,
- le maintien des équilibres financiers de la collectivité

Des incertitudes demeurent néanmoins.

La dégradation de la situation sanitaire observée actuellement dans l'Hexagone et dans le reste du monde ne pourrait-elle pas contredire ces prévisions ?
Les élections présidentielles 2022 conduiront-elles de nouveau les collectivités territoriales à participer au redressement des comptes publics fortement impactés par la Covid.

Ainsi, les prévisions budgétaires pourront être amenées à évoluer toute chose étant égale par ailleurs.

Annexe – Focus Ressources Humaines

La Ville de Guipavas mène une politique des Ressources Humaines centrée sur la qualité et la quantité de service rendu aux habitants, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.

Poste important de dépense, la maîtrise de l'évolution du budget RH constitue un enjeu important dans la préparation du budget.

Il devra tenir compte à la fois de décisions nationales et d'éléments locaux de contexte liés à la Ville de Guipavas.

1- Les effectifs de la Ville de Guipavas

Au 01/01/2021, le tableau des emplois permanents comprend 132 emplois ouverts dont 123 pourvus. Cinq agents ont été mis en stage sur l'année 2021.

	au 01/01/2019		au 01/01/2020		au 01/01/2021	
	Ouverts	Pourvus	Ouverts	Pourvus	Ouverts	Pourvus
Catégorie A	14	14	16	15	15	13
Catégorie B	13	13	12	12	12	12
Catégorie C	105	104	104	103	105	98
TOTAL	132	131	132	130	132	123

Il est précisé que chaque vacance de poste (retraite, mobilité interne ou externe, disponibilité, démission etc..) donne systématiquement lieu à un étude.

Cela permet d'apprécier l'opportunité du poste au regard, d'une part des objectifs opérationnels, et d'autre part de l'organisation des services.

Les postes vacants ainsi redéfinis évoluent afin de répondre à l'intérêt général, et d'améliorer la qualité du service public.

2- L'évolution des dépenses de personnel

Pour information,

	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/10/2021
SMIC horaire brut	10,03	10,15	10,25	10,48

a. Evolution des dépenses

	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Rémunération principale titulaires	2 510 00,03€	2 482 519,68€	2 549 100,00 €
NBI, supplément familial	102 351,30€	103 229,93€	105 700,00 €
Rémunérations contractuels	537 357,90€	584 819,10€	595 600,00 €
Autres indemnités	545 082,78€	538 686,83€	550 700,00 €

L'augmentation des dépenses repose à la fois sur des obligations règlementaires, mais également sur des décisions propres à la Collectivité.

L'ensemble des éléments suivants ont été repris dans les prévisions :

- La création d'un service police municipale avec le recrutement de deux agents municipaux.
- La nécessité de renforcer les équipes, notamment sur les temps de restauration en école le midi, pour assurer le nettoyage renforcé, le non brassage des classes, du fait de la Covid.

- La mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière, d'augmentation des cotisations, et notamment la poursuite envisagée du PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations).
- L'organisation d'évènements nationaux à la charge des communes, comme les élections 2021.

b. Traitement indiciaire et régime indemnitaire

La Ville de Guipavas a instauré le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au conseil municipal du 13 décembre 2017.

Il est composé d'un part IFSE :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	Mini	Maxi
CATEGORIE A			
Groupe 1	Directeur général des services	10 000 €	30 000 €
Groupe 2	Responsable de Pôle	6 000 €	20 000 €
Groupe 3	Responsable de service ou d'équipement	6 000 €	15 000 €
Groupe 4	Autres fonctions	3 600 €	10 000 €
CATEGORIE B			
Groupe 1	Responsable de service ou d'équipement avec encadrement	3 500 €	10 000 €
Groupe 2	Expert – Référent – Responsable adjoint de service ou d'équipement	3 000 €	6 000 €
Groupe 3	Autres fonctions	2 500 €	5 000 €
CATEGORIE C			
Groupe 1	Responsable d'équipe - Référent – Expert	2 000 €	4 500 €
Groupe 2	Autres fonctions	2 000 €	3 500 €

Et d'une part CIA :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANTS ANNUELS
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	Maxi
CATEGORIE A		
Groupe 1	Directeur général des services	1 500 € 30 000 €
Groupe 2	Responsable de Pôle	1 500 €
Groupe 3	Responsable de service ou d'équipement	1 500 €
Groupe 4	Autres fonctions	1 500 €
CATEGORIE B		
Groupe 1	Responsable de service ou d'équipement avec encadrement	1 300 €
Groupe 2	Expert – Référent – Responsable adjoint de service ou d'équipement	1 300 €
Groupe 3	Autres fonctions	1 300 €
CATEGORIE C		
Groupe 1	Responsable d'équipe - Référent – Expert	1 200 €
Groupe 2	Autres fonctions	1 200 €

Une évolution du RIFSEEP, à compter du 1^{er} janvier 2022, sera soumise à l'approbation du Conseil municipal du 15 décembre 2021.

c. La politique sociale

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Ville a mis en place les titres-restaurants au bénéfice des agents de la Collectivité. Les titres-restaurant ont une valeur faciale de 6 €. La participation de la Ville est de 50 %. Les agents bénéficient d'un forfait de 20 titres sur 11 mois.

Au 30 novembre 2021, 112 agents bénéficient de titres-restaurants.

Le montant des dépenses, comprenant la part employeur et salariale, s'élève à :

- 2019 : 133 185,59 €
- 2020 : 112 872,36 €

- Au 30/11/2021 : 121 461,11 €

La Ville adhère au COS. Cet organisme est gestionnaire de l'action sociale pour Brest Métropole et les communes rattachées et permet aux personnels territoriaux de bénéficier d'allocations, de bons d'achats, de tarifs préférentiels, de participations à l'achat de chèques vacances, chèques lecture...

Le montant total des dépenses d'adhésion à la charge de la Ville s'élève à :

- 2019 : 16 332,65 €
- 2020 : 15 874,17 €
- 2021 : 16 387,95 €

La Ville participe également à la prise en charge de dépenses sociales comme les aides aux centres aérés, les chèques Cesu,

Le montant total des dépenses à la charge de la Ville s'élève à :

- 2019 : 3 837,65 €
- 2020 : 5 213,20 €
- 31/10/2021 : 1 312,80 €

En application de l'article L. 3261-2 du code du travail, les agents publics qui utilisent les transports en commun pour aller de leur domicile à leur travail, bénéficient d'une prise en charge partielle du prix de leur abonnement par la Ville.

Le montant des dépenses pour la Collectivité s'élève à :

- 2019 : 115,50 €
- 2020 : 312,75 €
- Au 31/10/2021 : 100 €

3- Temps de travail

En application du règlement intérieur de la Collectivité, les agents travaillent 1547 heures.

Un travail a été mené en 2021 pour la mise en œuvre des 1607 heures.

Ainsi, une délibération du 30 juin 2021 rend applicable le dispositif des 1607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022.